

**Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 2 mai 2022 à la Briqueterie de St-Dier-d'Auvergne sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président.**

Les points suivants ont été traités :

**MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ** : intervention de Corinne MONDIN, Présidente ; Benoît BARRES, directeur et Muriel PAPILLON, manager de destination « Billom/Lezoux » - Responsable du pôle « Territoire, accueil et relations locales ».

Les représentants de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez sont venus faire une présentation de la structure, de ses actions, de ses projets en cours et à venir, de la fréquentation, des acteurs touristiques existants...de sa place sur Billom Communauté et auprès des communes.

**PAE DE L'ANGAUD** : l'assemblée valide la vente du lot n°7 ( 2 500 m<sup>2</sup>) de la parcelle 40 YB 154 pour un montant de 100 000 € HT à la société Agitaform. Le projet porte sur la création d'une salle de sport qui proposera des cours collectifs, des cours coachés en vidéo et de la pratique individuelle ainsi que des appareils de cardio et musculation de dernière génération. Les plages d'ouverture de 6 h à 23 h permettront un accès le plus large possible.

**ENFANCE-JEUNESSE** : la Communauté de communes est régulièrement sollicitée pour des créations de micro-crèches et de Maisons des Assistantes Maternelles (MAM) sur le territoire. Dans les deux cas, les demandes sont étudiées par un comité technique composé de la CAF, de la PMI et de la MSA. L'avis de la commune ou de la Communauté de communes est toutefois requis.

L'assemblée valide le fait que, par souci de cohérence et considérant les compétences et l'intérêt communautaires, il revient à la Communauté de communes de donner son avis et non aux communes et que cet avis est délégué au bureau ; La commune d'implantation sera concertée en amont.

D'une manière générale, le conseil communautaire :

- x Pour les MAM : donne un avis favorable à l'implantation sous réserve que le besoin (analyse de la CAF, étude de besoin, taux de couverture) soit avéré.
- x Pour les micro-crèches : émet un avis défavorable, suivant les recommandations de la CAF, qui s'oppose à l'heure actuelle à l'implantation de micro-crèches sur Billom Co car le taux de couverture est supérieur au taux national défini.

**MAISON SPORT SANTÉ** : suite au Diagnostic sur l'activité physique et la sédentarité réalisé en 2020-2021, 35 préconisations ont été formulées par l'ONAPS. Trois ont déjà été lancées :

- x Le Dispositif A3P (Activité Physique Posturale Préventive) à l'attention des agents de Billom Communauté et de la mairie de Billom.
- x Des réunions avec les professionnels de la santé et du sport pour mettre en œuvre un parcours « sport/santé » pour les malades chroniques.
- x Une étude socio-sanitaire sur les parcours liés à la santé mentale et aux addictions afin d'identifier le plus précisément possible les besoins et ressources mobilisables pour être en capacité d'apporter des réponses aux besoins de santé des populations du territoire et penser des prises en charge pertinentes et coordonnées.

Maintenant, les élus se positionnent en faveur de la création d'une Maison Sport Santé dont les principaux objectifs seront

- x de permettre à un public prioritaire - mais aussi à toutes les personnes qui le souhaitent - d'être pris en charge et accompagné par des professionnels de la santé et du sport afin de suivre un programme sport-santé personnalisé susceptible de répondre à leurs besoins particuliers, et ce notamment dans un retour à l'activité physique ;

- x donner ensuite envie de continuer une activité en s'inscrivant dans une pratique d'activité physique et sportive durable sur Billom Communauté, en lien avec les structures (notamment associatives) et professionnels existants.

L'idée est bien de s'appuyer sur ce qui existe déjà, avec les équipements et encadrements actuels.

Pour ce faire, Billom Communauté s'appuiera sur le DALHIR qui mettra un éducateur sportif APA à mi-temps sur le territoire, soit 2,5 j de présence à Billom et dont l'une des fonctions serait un rôle de coordination et d'animation important. Pour ce faire, Billom Co apportera un financement à hauteur de 20 000 € / an sur 3 ans.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION** : le conseil décide d'allouer 500 € à la société Le Hangar représentée par Marc-Etienne BAUDRY qui organise une course pédestre avec obstacles et exercices les 11 et 12 juin prochains à Billom et développe ainsi un premier parcours forme et patrimoine sur l'application IZI TRAVEL. Sont prévus 3 formats pour 3 épreuves : sport et engagements (10 km), sport détente (5 km), bien-être et culture (parcours forme et patrimoine).

### **FINANCES :**

**1 – Taxe de séjour** : il est rappelé que cette taxe est payée par les visiteurs séjournant au moins une nuit dans un hébergement marchand. Après concertation au sein de la conférence de l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » réunie à trois reprises en 2021, l'assemblée se dit favorable pour faire évoluer et harmoniser les montants de la taxe de séjour, selon les différentes catégories d'hébergement, afin d'appliquer, à partir de 2023, des montants identiques sur les 4 EPCI membres de la Maison du Tourisme.

**2 – Reversement de la taxe de séjour à la MDT** : l'assemblée valide également de reverser le surplus de taxe de séjour par rapport au montant de 6 193 € encaissés en 2019, à la MDT, dans la limite de 3 229 €/an.

**3 – Option M57 et compte financier unique** : l'assemblée :

- x adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal (et le budget annexe du PAE de l'Angaud) de Billom communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- x opte pour le recours à la nomenclature M57 développée,
- x s'engage dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en 2024 pour les comptes 2023.

### **AUTRES POINTS :**


x Attributions par le bureau communautaire du 11 avril de subventions dans le cadre de l'OPAH à différents habitants : 500 € à des propriétaires occupants de Chauriat et Billom pour la prime Habiter Mieux (lutte contre la précarité énergétique) et 250 € à un jeune de Billom pour son permis de conduire, il fera son action citoyenne au magasin l'Orange bleue à Billom.

x Le Mag n°4 est en cours de préparation pour une diffusion mi-juin, le dossier sera consacré aux finances.

Fait à Billom le 3 mai 2022

Gérard Guillaume

Président



**Billom Communauté**  
7, avenue Victor Cohalion  
63160 BILLOM